

Emploi dune nourrice comment payer son salaire

Par chris801, le 22/07/2009 à 16:57

Bonjour,

J'emploie une nourrice agréée depuis 3ans. Je suis en arrêt pour une durée de 2 mois. Malgré une mensualisation, dois-je payer des deux mois à la nourrice ?